



Bibliographie à partir des marqueurs « Censure » + « Internet » + « France »

- Alkiviadou, N. (2024). Platform liability, hate speech and the fundamental right to free speech. *Information & Communications Technology Law*, 0(0), 1-11. <https://doi.org/10.1080/13600834.2024.2411799>
- Andreotti, O. (2016). *Le journalisme à l'épreuve : menaces, enjeux et perspectives* (vol. 1-1 ressource en ligne (286 pages) : illustrations.). Conseil de l'Europe.
- Arzoumanov, A. (2018). Littérature versus droit ? L'exemple du procès Angot. *Entertainment. Droit médias art culture*, (1), 45-57.
- Arzoumanov, A. et Barraband, M. (dir.). (2020). Dossier. Polémique autour d'un «blasphème». Regards croisés sur l'affaire Golgotha picnic. *CONTEXTES. Revue de sociologie de la littérature*, (26). <https://doi.org/10.4000/contextes.8617>
- Auriel, P. et Unger, M. (2020). La modération par les plateformes porte-t-elle atteinte à la liberté d'expression ? Réflexions à partir des approches états-unienne (Zhang v Baidu.com, 2014) et italienne (Casapound contro Facebook, 2019). *Revue des droits et libertés fondamentaux*, (80). <https://revuedlf.com/droit-fondamentaux/dossier/la-moderation-par-les-plateformes-porte-t-elle-atteinte-a-la-liberte-dexpression-reflexions-a-partir-des-approches-etats-unienne-zhang-v-baidu-com-2014-et-italienne-casapound-contro-facebook/>
- Badouard, R. (2020). Les discours de haine en ligne. *Esprit*, (5), 27-31. <https://doi.org/10.3917/espri.2005.0027>
- Badouard, R. (2021a). Ce que peut l'État face aux plateformes. *Pouvoirs*, 177(2), 49-58. <https://doi.org/10.3917/pouv.177.0049>
- Badouard, R. (2021b). Modérer la parole sur les réseaux sociaux. *Réseaux*, 225(1), 87-120. <https://doi.org/10.3917/res.225.0087>
- Barbéris, I. (2021). Sur l'expression «cancel culture». *Cités*, 86(2), 31-40. <https://doi.org/10.3917/cite.086.0031>
- Beaud, O. (2021). *Le savoir en danger : menaces sur la liberté académique*. PUF. <https://shs.cairn.info/le-savoir-en-danger-menaces-sur-la-liberte-academique--9782130826842?lang=fr>
- Benedek, W. et Kettemann, M. C. (2014). *Liberté d'expression et internet*. Éditions du Conseil de l'Europe.

- Bernadet, A. (2023). De quoi la cancel culture est-elle le nom ? *Bulletin d'histoire politique*, 31(1-2), 266-286. <https://doi.org/10.7202/1107347ar>
- Bouret, V. (2024). *Liberté d'expression artistique et ses limites : entre protection juridique et pression sociale : les cas Orelsan et Cantat : quand la justice croise l'opinion publique* [mémoire de maîtrise]. Université catholique de Louvain.
- Bourgenot, T., Fois Duclerc, M. et Le Blanc, N. (2022). La publicité, une liberté d'expression censitaire. *Mouvements*, 112(4), 200-210. <https://doi.org/10.3917/mouv.112.0200>
- Canto-Sperber, M. (2016). Liberté d'expression et quête de la vérité. *Raisons politiques*, 63(3), 103-112. <https://doi.org/10.3917/rai.063.0103>
- Canto-Sperber, Monique. (2021). *Sauver la liberté d'expression*. Albin Michel.
- Chastagnol Alain et de Percin Marie-Christine. (2001). *La loi de 1881, loi du XXIe siècle ? Actes du colloque Presse-Liberté du 30 mai 2000*. Presses universitaires de France. <https://shs-cairn-info.biblioproxy.uqtr.ca/la-loi-de-1881-loi-du-xxie-siecle--9782130516927>
- Couturier, B. (2021). *OK millenials ! Puritanisme, victimisation, identitarisme, censure. L'enquête d'un baby-boomer sur les mythes de la génération woke*. Éditions de l'Observatoire.
- Daros, P. (2020). « Ce n'est plus, semble-t-il, le rôle [...] de notre littérature de détruire le monde ». *Communications*, 106(1), 33-44. <https://doi.org/10.3917/commu.106.0033>
- Dubout, É. (2024). Haine en ligne : qui est responsable ? A propos de l'affaire Cour EDH, GC, 15 mai 2023, Sanchez / France, n°45581/15. *Revue des droits et libertés fondamentaux*, (chron. no 45). <https://revuedlf.com/cedh/haine-en-ligne-qui-est-responsable-a-propos-de-laffaire-cour-edh-gc-15-mai-2023-sanchez-france-n45581-15/>
- Durand, P., Hébert, P., Mollier, J.-Y. et Valloton, F. (dir.). (2006). *La censure de l'imprimé : Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIXe et XXe siècles*. Éditions Nota Bene. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb401650483>
- Esquerre, A. (2025). *Liberté, vérité, démocratie*. Flammarion. <https://editions.flammarion.com/liberte-verite-democratie/9782080466341>
- Fracchiolla, B. (dir.). (2025). Dossier. Contrer la haine avec des mots. *Corela*, 42. <https://doi.org/10.4000/147zh>
- Heinich, N. (2024). Wokisme et réseaux sociaux, nouvelles menaces pour l'enseignement. *Cités*, 100(4), 89-97. <https://doi.org/10.3917/cite.100.0089>
- Heinze, E. (dir.). (2024). *Criminalising Hate Speech: A Comparative Study*. T.M.C. Asser Press. <https://doi.org/10.1007/978-94-6265-650-5>
- Hochmann, T. (2022). Hate speech online: the government as regulator and as speaker. *The Journal of Media Law*, 14(1), 1239-158.
- Hochmann, T. (2025). « On ne peut plus rien dire... ». *Liberté d'expression : le grand détournement*. Anamosa. <https://anamosa.fr/livre/on-ne-peut-plus-rien-dire/>

- Izquierdo, F. (2018). *Le droit d'auteur à l'épreuve de la liberté d'expression* [mémoire de maîtrise, Université Laval]. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/34653>
- Jourde Pierre. (2022). *La tyrannie vertueuse*. le Cherche midi.
- Kaufman Gustavo Ariel. (2016). *Liberté d'expression et protection des groupes vulnérables sur internet*. l'Harmattan.
- Lageot, C. (2020). Réflexions à l'occasion de « l'affaire Mila » : L'impérieuse nécessité pour la Cour européenne des droits de l'homme de mettre fin à sa jurisprudence sur le blasphème. *Revue des droits et libertés fondamentaux*, (chron. no 59). <https://revuedlf.com/cedh/reflexions-a-loccasion-de-laffaire-mila-limperieuse-necessite-pour-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-de-mettre-fin-a-sa-jurisprudence-sur-le/>
- Martin, L. (2022). *Histoire de la censure en France* (1ère éd.). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/histoire-de-la-censure-en-france--9782715408456?lang=fr>
- Martin, L. (dir.). (2018). *Les censures dans le monde, XIXe-XXIe siècle: actes du colloque de Paris 2014*. Presses universitaires de Rennes.
- Mbongo, P. (dir.). (2011). *La régulation des médias et ses standards juridiques*. Mare & Martin. <https://www.mareetmartin.com/livre/la-regulation-des-medias-et-ses-standards-juridiques-1>
- Mouron, P. (2020). Coronavirus et fausses informations. Les aléas de la liberté d'expression en période de crise sanitaire. *Revue des droits et libertés fondamentaux*, (chron. no 23). <https://revuedlf.com/droit-penal/coronavirus-et-fausses-informations-les-aleas-de-la-liberte-dexpression-en-periode-de-crise-sanitaire/>
- Pamphile, M. (2023). *La lutte contre la circulation de contenus haineux en ligne via la régulation et la responsabilisation des réseaux sociaux* [mémoire de maîtrise en droit, Université Laval et Université Paris-Saclay]. <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/be6f92ce-014e-4fb6-9cc4-b3a419ee3d7a/content>
- Paquette, J., Sirois, E. et Lamoureux, È. (2020). *Arts, entre libertés et scandales: études de cas*. Nota bene.
- Pierrat, E. (2015). *La liberté sans expression? Jusqu'où peut-on tout dire, écrire, dessiner?* Flammarion.
- Pierrat, E. (2022). *Les nouveaux justiciers: réflexions sur la cancel culture*. Bouquins.
- Pinsolle, D. (2022). *À bas la presse bourgeoise !: deux siècles de critique anticapitaliste des médias, de 1836 à nos jours*. Agone.
- Rastier, F. (2021). Vie intellectuelle: cancel culture ou la terreur intellectuelle qui vient : censure et proscription en territoire conquis. *Cités*, 86, 141-156. <https://doi.org/10.3917/cite.086.0141>
- Riley, C. L. (dir.). (2021). *The Free Speech Wars. How did we get here and why does it matter?* Manchester University Press. <https://web-p-ebshost-com.biblioproxy.uqtr.ca/ehost/detail/detail?vid=0&sid=afd2ba4a-596f-4451-9f5f-e6dea09bcbd6%40redis&bdata=JnNpdGU9ZWhvc3QtbtGl2ZQ%3d%3d#AN=2674092&db=nlebk>

Robitaille-Froidure, A. (2011). *La liberté d'expression face au racisme. Étude de droit comparé franco-américain*. L'Harmattan.

https://books.google.ca/books?id=cxKtoxiKTrwC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ViewAPI&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

Saunier, S. (2023). *Censure et arts*. Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie.

Sauvageau, F., Thibault, S. et Trudel, P. (2018). *Les fausses nouvelles, nouveaux visages, nouveaux défis: comment déterminer la valeur de l'information dans les sociétés démocratiques?* Presses de l'Université Laval.

Steel, J. et Petley, J. (dir.). (2024). *The Routledge Companion to Freedom of Expression and Censorship*. Routledge.

https://books.google.ca/books?id=MI_hEAAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ViewAPI&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

Valentin, P. (2021). *L'idéologie woke 2. Face au wokisme* (vol. 1-2). Fondapol, Fondation pour l'innovation politique. <https://www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-2-face-au-wokisme/>